

MAIRIE DU 7^e ARRONDISSEMENT

CONSEIL DU 7^e ARRONDISSEMENT

PV N° 03/07/18

PROCÈS-VERBAL

*Sous forme de compte rendu de la réunion du
Conseil d'arrondissement du 12 avril 2018*

Le jeudi 12 avril 2018 à 18h30, les membres du Conseil du 7^e arrondissement de Paris se sont réunis dans la salle du conseil, sur convocation adressée individuellement à chacun des conseillers par Madame Rachida DATI, Maire du 7^e arrondissement, le vendredi 6 avril pour l'ordre du jour en application du Code général des collectivités territoriales et notamment des articles L.2121-7 et s., L.2511-3 et s.

Publication de l'ordre du jour a été faite à la même date sur le panneau de la Mairie prévu à cet effet.

Étaient présents :

Monsieur Pierre BAILLOT D'ESTIVAUX, Monsieur René-François BERNARD, Madame Rachida DATI, Madame Emmanuelle DAUVERGNE, Madame Josiane GAUDE, Monsieur Thierry HODENT, Madame Philippine HUBIN, Monsieur Marc LAROCK, Monsieur Olivier LE QUERE, Monsieur Christian LE ROUX et Monsieur Christophe POISSON.

Étaient absents et excusés :

Mme Laurence AMAND ayant donné pouvoir à M. Christophe POISSON

Mme CHEVREUL ayant donné pouvoir à Mme Philippine HUBIN

M. Yves POZZO DI BORGO ayant donné pouvoir à M. René-François BERNARD

Mme DAUVERGNE s'est absentée à 19h00 lors du projet de délibération 2018 DAE 103, elle n'a pas pris part au vote, ni aux deux suivants : 2018 DLH 60 et 2018 DPE 11 ; Elle est revenue à 19h10 lors du projet de délibération 2018 DVD 41, elle a pris part au vote ainsi qu'au vœu n° V 07 2018 015 rattaché à ce projet.

Madame le Maire salue l'assistance et annonce les absences de Laurence AMAND, Marguerite CHEVREUL, Yves POZZO DI BORGO qui ont respectivement donné pouvoir à Christophe POISSON, Philippine HUBIN et René-François BERNARD.

1 – Désignation du secrétaire de séance. 07 2018 011

Rapporteur : Mme Rachida DATI

Madame le Maire propose de désigner comme secrétaire de séance Philippine HUBIN et Nathalie BADIER comme secrétaire auxiliaire.

Cette proposition est adoptée à l'UNANIMITÉ des votants au projet de délibération
07 2018 011

Pour : 14 (dont 3 pouvoirs écrits)

Contre : /

Abstention : /

Ne prend pas part au vote : /

2 - L'approbation du Procès-verbal de la séance du Conseil d'arrondissement du
7 mars 2018. 07 2018 012

Rapporteur : Mme Rachida DATI

Madame le Maire soumet le procès-verbal du 7 mars 2018 à l'approbation des conseillers d'arrondissement.

Un avis favorable est donné à l'UNANIMITÉ des votants au projet de délibération

07 2018 012

Pour : 14 (dont 3 pouvoirs écrits)

Contre : /

Abstention : /

Ne prend pas part au vote : /

3 - Désignation d'un Président ad hoc pour le compte administratif 2017 de l'Etat
spécial du 7^e arrondissement. 07 2018 013

Rapporteur : Mme Rachida DATI

Madame le Maire annonce le débat sur le compte administratif de l'état spécial.

Elle propose de désigner Emmanuelle DAUVERGNE pour diriger le débat consacré à l'examen du compte administratif de l'exercice 2017 et faire procéder à son vote.

Un avis favorable est donné à l'UNANIMITÉ des votants au projet de délibération
07 2018 013

Pour : 14 (dont 3 pouvoirs écrits)

Contre : /

Abstention : /

Ne prend pas part au vote : /

4 – Approbation du compte administratif 2017 de l'Etat spécial du 7^e arrondissement.
07 2018 014

Rapporteur : Mme Emmanuelle DAUVERGNE

Emmanuelle DAUVERGNE rappelle que, tous les ans, le compte administratif de l'état spécial est soumis au vote du conseil d'arrondissement. Elle énumère les résultats enregistrés en 2017 pour chaque dotation.

Emmanuelle DAUVERGNE indique que les crédits ouverts en 2017 au titre de la dotation d'animation locale ont représenté 320 409,95 euros, pour une exécution de 318 101,51 euros, soit un taux d'exécution de 99,28%. Elle explique que la dotation d'animation locale se décline en deux sous-parties :

- La part de l'animation locale et culturelle qui permet de financer les manifestations à caractère local pour 53%, dont le taux d'exécution a été de 98,93% en 2017 ;
- La part des travaux urgents réalisés dans les équipements de proximité pour 47%, dont le taux d'exécution a été de 99,68% en 2017.

Emmanuelle DAUVERGNE note que les dépenses engagées au titre des conseils de quartier se sont élevées à 16 231,53 euros. Cette somme correspond notamment aux opérations de propreté confiées à Nature Espace, structure d'insertion professionnelle à laquelle la Mairie du 7^e fait appel.

Elle indique également que les crédits à reporter au budget supplémentaire 2018 au titre de cette dotation s'élèvent à 2 308,44 euros, dont 1 406,42 euros de crédits libres d'emploi.

Concernant la dotation de gestion locale, destinée à garantir le bon fonctionnement des équipements de proximité du 7^e arrondissement, Emmanuelle DAUVERGNE observe que les crédits ouverts ont été de 2 100 385,65 euros, sur lesquels ont été mandatés 2 030 953,56 euros. Le taux d'exécution constaté sur cette dotation est donc de 96,7%.

Elle explique que le solde de 3,3% non exécuté en 2017 concerne, d'une part, les engagements juridiques non mandatés sur l'exercice et reportés en 2018 pour 68 789,12 euros, et d'autre part, les crédits non engagés pour 643 euros, dont 145,16 euros pour la Maison des Associations.

Emmanuelle DAUVERGNE indique que les crédits à reporter au budget supplémentaire 2018 au titre de cette dotation s'élèvent à 69 286,93 euros, déduction faite des crédits libres d'emploi de la Maison des Associations qui seront reversés au budget général. En effet, cet équipement ne fait plus partie des équipements inscrits à l'inventaire de l'arrondissement,

mais il est désormais regroupé au sein d'une structure municipale commune aux 7^e et 8^e arrondissements.

Emmanuelle DAUVERGNE rappelle enfin que la dotation d'investissement permet l'acquisition de matériel et la réalisation de travaux pour les équipements de proximité. Elle a été dotée, en 2017, de 347 253,21 euros de crédits, sur lesquels 310 887,70 euros ont été mandatés, soit un taux d'exécution de 89,53%.

Elle observe néanmoins que les dépenses réellement engagées en 2017 ont été de 99,47%, dont 34 529,51 euros correspondent à des prestations qui n'ont pu être réglées sur l'exercice 2017. En effet, l'essentiel du report des crédits, qui sera liquidé en 2018, est constitué de l'opération de rénovation du parvis de l'église Saint-Pierre-du-Gros-Caillou, pour 27 511,24 euros. Le service fait de cette opération, décidée au mois de novembre 2017, a été établi au mois de décembre 2017, soit après la clôture de l'exercice comptable 2017. Ces crédits seront donc reportés pour 2018.

Emmanuelle DAUVERGNE indique que les crédits à reporter au budget supplémentaire 2018 au titre de cette dotation s'élèvent à 36 365,51 euros, dont 1 836 euros de crédits libres d'emploi.

Pour ces trois dotations, c'est donc un total de 107 960,88 euros de crédits qui sera reporté dans le cadre du budget supplémentaire pour 2018, déduction faite des 145,16 euros pour la Maison des Associations.

Emmanuelle DAUVERGNE souligne que le taux d'exécution global pour le compte administratif 2017, toutes dotations confondues, est de 96,09%, et que les crédits libres d'emploi se limitent à 3 885 euros, sur un budget total de 2 768 000 euros. Il s'agit de la meilleure exécution jamais réalisée sur l'État spécial. Elle remercie tous les intervenants qui ont permis d'obtenir ces résultats, en particulier les agents du service de l'État spécial.

Emmanuelle DAUVERGNE demande s'il y a d'autres observations et soumet le compte administratif au vote.

**Un avis favorable est donné à l' UNANIMITÉ des votants au projet de délibération
07 2018 014**

Pour : 13 (dont 3 pouvoirs écrits)

Contre : /

Abstention : /

Ne prend pas part au vote: /

5 – Subventions (1.008.409,19 euros) et conventions annuelles d'objectifs pour les projets d'animation mis en œuvre dans les écoles publiques au titre des Temps d'Activités Périscolaires. 2018 DASCO 24

Rapporteur : Mme Emmanuelle DAUVERGNE



Madame le Maire souligne les complications générées par la mise en œuvre de cette réforme. Elle souhaite que les enfants du 7^e puissent bénéficier [de l'action] des associations implantées localement au niveau des activités périscolaires. Elle cite l'exemple du Bon Conseil qui avait beaucoup perdu en activité du fait de cette réforme. La mairie a soutenu l'embauche de ses personnels en tant qu'animateurs dans le cadre du temps périscolaire.

Emmanuelle DAUVERGNE explique que la Mairie de Paris a passé, en septembre 2016, un marché global visant à mettre en œuvre les temps d'activités périscolaires dans les écoles parisiennes par les associations, en complément des activités données par les agents des différentes directions de la Ville de Paris.

En parallèle, elle indique que la Mairie de Paris procède également par le biais d'appels à projets annuels, afin de mettre en œuvre des ateliers spécifiques dans le cadre de ces mêmes temps d'activités périscolaires, plus innovants et expérimentaux.

Mme Dauvergne annonce qu'une liste de 263 ateliers a été retenue par la Mairie de Paris, dont elle assure au maximum 85% du coût pour un montant de plus d'un million d'euros à destination des associations qui ont proposé les ateliers lauréats.

Mme Dauvergne énumère les trois associations du 7^{ème} arrondissement concernées par l'octroi de subventions: le British Council, Connaître et protéger la nature en Val de Seine, Judo France Paris.

Elle invite à voter pour cette délibération et promet de maintenir une vigilance très forte quant au choix des associations qui interviennent dans le 7^e

Madame le Maire rappelle les conditions dans lesquelles la réforme a été lancée.

Elle explique que sa vigilance conjuguée à celle de l'adjoint aux affaires scolaires a permis de changer certaines associations ou certains animateurs qui avaient posé des difficultés en termes de comportement, ou de compétences.

Cette année encore a été l'occasion de deux changements: un animateur pour un problème de comportement, et une association qui a été changée également immédiatement.

Madame le Maire juge cette réforme précaire, et estime que les difficultés persisteront.

Elle compte sur les élus en charge des écoles et du périscolaire pour faire remonter l'information dès qu'il y a un incident mais signale qu'elle est parfois saisie directement.

Madame le Maire explique qu'elle n'a pas d'autre choix que de voter pour la délibération qui finance les associations.

Elle s'engage à rester vigilante pour maintenir un certain niveau afin que les activités ne s'apparentent pas à de la garderie.

Un avis favorable est donné à l'UNANIMITÉ des votants au projet de délibération

2018 DASCO 24

Pour : 14 (dont 3 pouvoirs écrits)

Contre : /

Abstention : /

Ne prend pas part au vote: /



6 – Communication du Maire sur l'exécution de la programmation des Investissements d'Intérêt Local (IIL) du 7^e arrondissement au titre de l'exercice 2017.

Madame le Maire informe l'assemblée sur l'exécution de la programmation des Investissements d'Intérêt Local (IIL) pour l'année 2017. Concernant l'enveloppe « Équipements de proximité », elle reconnaît un certain nombre d'aléas concernant le permis de construire de la Mairie du 7^e, visant le changement des menuiseries et la création d'un ascenseur pour personne à mobilité réduite. La Préfecture de Police a émis un avis défavorable sur ce permis. Aussi, les travaux n'ont pas pu être réalisés dans les délais prévus. Elle indique que les 145 000 euros, provisionnés en 2017, et pour lesquels elle s'est battue, ont bien été reportés pour 2018. Elle précise que le permis de construire, qui pouvait être scindé, va faire l'objet d'un nouveau dépôt en deux parties.

Concernant les opérations de la petite enfance, Madame le Maire indique que de grandes avancées ont déjà été réalisées sous la précédente mandature (sécurisation, restauration, conditions d'accueil), et que les travaux dans les écoles se poursuivent. Suite à ses demandes, les montants engagés pour ces travaux sont importants.

Concernant les crèches, elle rappelle que le 7^e arrondissement a le meilleur niveau d'occupation de tout Paris, avec un taux de 102%. Elle ajoute que les travaux se font en fonction du calendrier des vacances scolaires, afin de ne pas handicaper les parents. Elle explique que certains travaux ont été reportés, notamment sur la crèche Estrées, pour respecter les consignes de sécurité et d'hygiène et pour ne pas fermer de berceaux. Madame le Maire donne la parole sur ce point à Emmanuelle DAUVERGNE.

Emmanuelle DAUVERGNE confirme que les travaux initialement programmés en 2017 ont été reportés d'une année, notamment parce que l'équipe municipale avait demandé au gestionnaire de faire des études pour envisager une augmentation de la capacité d'accueil. Aussi, la crèche rouvrira, après les travaux qui se dérouleront pendant l'été 2018, avec huit berceaux supplémentaires.

Madame le Maire ajoute qu'en 2017, faute de direction stable au sein du Conservatoire Erik Satie, les travaux n'ont pas été suivis dans les meilleures conditions, ce qui a engendré de nombreux retards et reports.

Madame le Maire explique que Monsieur Bruno POINDEFERT a été nommé nouveau Directeur du Conservatoire. Elle attend de lui un réel suivi des travaux pour 2018 et 2019. Si ce n'est pas le cas, le budget du Conservatoire pourrait en souffrir, d'autant plus que d'autres équipements de proximité ont besoin d'investissements.

Madame le Maire observe que les opérations concernant les écoles ont pu être réalisées dans de bonnes conditions :

- Les menuiseries de l'école Éblé : 75 000€
- Les menuiseries de l'école Rapp : 31 000€
- Les menuiseries de l'école de la Motte-piquet : 92 000€
- Les stores extérieurs de l'école Chomel : 47 000€.

Elle remercie les services pour leur suivi rigoureux de ces travaux, qui ont permis leur bonne exécution.

Elle rappelle que des tableaux électroniques vont également être installés à l'école Chomel, éléments de modernisation qu'elle a obtenue en supplément de la Mairie de Paris.

Pour les équipements sportifs, elle note que les 75 000 euros programmés pour changer l'éclairage dans le gymnase des Invalides ont bien été exécutés.

Madame le Maire énumère les opérations les plus conséquentes réalisées en 2017 sur l'enveloppe « Espaces publics » :

- La sécurisation du carrefour entre les avenues de la Bourdonnais, Sylvestre de Sacy et de Montessuy pour 95 000 euros ;
- La rénovation du carrefour Duquesne Tourville pour 55 000 euros ;
- La réfection du Boulevard de La Tour Maubourg pour 200 000 euros.

Concernant les Espaces verts, elle indique que les opérations programmées dans les squares Rogé Stéphane et Abbé Esqueré ont été réalisées cet automne.

Madame le Maire rappelle enfin qu'elle fait pression, chaque année, sur les organisateurs du E-Prix pour obtenir des aménagements autour de l'Hôtel des Invalides. Elle cite à titre d'exemple l'installation de passerelles d'accès et la mise en place de navettes pour faciliter l'accès des riverains et des résidents au site. Madame le Maire donne la parole sur ce point à Olivier LE QUERE.

Olivier LE QUERE rappelle qu'un tirage au sort est organisé pour permettre à 5 familles de gagner un voyage, tous frais payés, à Berlin. Des visites guidées du e-Village ont également été programmées le vendredi 27 avril, à partir de 13h00. De plus, l'espace réservé aux habitants du 7^e arrondissement, dont la distribution des pass a débuté le lundi 9 avril 2018, a été surélevé pour une meilleure visibilité. Enfin, une restauration légère sera distribuée à l'entrée de l'emplacement réservé aux habitants du 7^e.

Madame le Maire ajoute que 41 opérations de voirie réalisées sur le parcours de la course ont été totalement financées par les organisateurs du e-Prix.

Madame le Maire explique que l'équipe municipale est en train de négocier avec les organisateurs un financement de la rénovation de l'ensemble de l'éclairage public du secteur de l'avenue de Villars, qui n'a pas été faite depuis des années et dont le montant avoisine les 400 000 euros.

Olivier LE QUERE ajoute que 41 opérations de voirie seront prises en charge par les organisateurs du e-Prix et seront réalisées pendant l'année 2018.

Madame le Maire précise qu'il s'agit d'une communication sans vote.

7 – Subventions (30.000 euros) et conventions pluriannuelles d'objectifs à deux associations sportives locales (7^e). 2018 DJS 7

Rapporteur : M. Christophe POISSON



Christophe POISSON énumère les deux associations concernées : les Petits Anges du 7^{ème} pour une subvention de 20 000 euros et l'Association sportive du Bon Conseil pour une subvention de 10 000 euros.

M. POISSON explique que la première subvention sera destinée à la préparation de la Fête du football, et que la deuxième subvention servira à l'organisation de la Fête des Sports du 7^e arrondissement.

M. POISSON salue le travail de ces deux associations.

Il explique comment ces associations, concurrentes sur les créneaux sportifs du stade Emile Anthoine ont eu l'intelligence de se concerter sous l'égide des deux élus concernés pour trouver une solution satisfaisante pour chacune.

Madame le Maire présente la délibération au vote.

Un avis favorable est donné à l'UNANIMITÉ des votants au projet de délibération
2018 DJS 7

Pour : 14 (dont 3 pouvoirs écrits)

Contre : /

Abstention : /

Ne prend pas part au vote: /

8 - Subvention (7.800 euros) au comité Saints-Pères Grenelle pour les illuminations de fin d'année 2017 (7^e).

Rapporteur : Mme Josiane GAUDE

Madame le Maire indique que la délibération permet d'attribuer une subvention au Comité des Saints-Pères-Grenelle pour les illuminations de fin d'année 2017. Elle donne la parole sur ce point à Josiane GAUDE.

Josiane GAUDE remercie Madame le Maire et rappelle qu'il s'agit d'une subvention de 7 800 euros pour la mise en lumière de la rue de Grenelle, entre le boulevard Raspail et la rue de Sèvres, et de la rue des Saints-Pères jusqu'au boulevard Saint-Germain et la rue de Sèvres. Josiane GAUDE demande à l'assemblée de voter pour.

Madame le Maire soumet la délibération au vote.

Un avis favorable est donné à l'UNANIMITÉ des votants au projet de délibération
2018 DAE 102

Pour : 14 (dont 3 pouvoirs écrits)

Contre : /

Abstention : /

Ne prend pas part au vote: /

9 – Subvention (8.000 euros) et convention avec le Comité Sèvres Croix-Rouge 6^e / 7^e pour les illuminations de fêtes de fin d’année 2017 (7^e). 2018 DAE 103

Rapporteur : Mme Josiane GAUDE

Josiane GAUDE indique que le Comité Sèvres Croix-Rouge des 6^e et 7^e arrondissements a mis en lumière, lors des fêtes de fin d’année 2017, la rue de Sèvres et le boulevard Raspail, jusqu’à la place Michel DEBRE, anciennement Croix-Rouge. Elle note qu’il s’agit d’une subvention de 8 000 euros et remercie l’assemblée de bien vouloir voter pour.

Madame le Maire soumet la délibération au vote.

Un avis favorable est donné à l’UNANIMITÉ des votants au projet de délibération
2018 DAE 103

Pour : 13 (dont 3 pouvoirs écrits)

Contre : /

Abstention : /

Ne prend pas part au vote: /

10 – Relogement des Parisiens concernés par une opération de rénovation, de réhabilitation ou de démolition. 2018 DLH 60

Rapporteur : Mme Josiane GAUDE

Madame le Maire explique que la Mairie de Paris prend prétexte d’appliquer la loi Égalité et Citoyenneté pour désavantager les mairies d’arrondissement dans la répartition des logements sociaux. En effet, elle prélève des logements sociaux pour des personnes en besoin de relogement, dans le cadre du relogement d’urgence, avant même qu’il y ait eu une répartition du contingent entre la Mairie centrale et les mairies d’arrondissement. Elle donne la parole sur ce point à Josiane GAUDE.

Josiane GAUDE remercie Madame le Maire et rappelle que la loi Égalité et Citoyenneté de 2017 permet aux collectivités de créer un circuit de traitement spécifique pour les demandes de relogement. Lorsque le HLM d’un habitant fait l’objet d’une opération de réhabilitation par l’Agence Nationale de Rénovation Urbaine (ANRU), il peut lui être procuré un nouveau logement de manière prioritaire sur les demandeurs qui n’y ont pas encore accès. Elle précise que l’équipe municipale du 7^e n’est pas contre ce principe car il est normal que ces personnes soient relogées le temps des travaux.

Néanmoins, elle explique que ces logements sont prélevés sur le contingent de la Ville de Paris, avant que ne soit actée la répartition entre la Mairie centrale et les mairies d’arrondissement. Alors que les mairies d’arrondissement ne sont réservataires en fin de procédure que de 20% du total des logements de la Ville de Paris, la charge des relogements pèserait à parts égales sur la Mairie de Paris et sur la mairie d’arrondissement.

Josiane GAUDE demande à l’assemblée de voter contre.



Marc LAROCK relève que cette délibération découle du principe selon lequel il faut reloger les personnes qui sont concernées par des projets de relogement urbain. Il admet cependant que la répartition des logements devrait être plus équitable entre la Mairie centrale et les mairies d'arrondissement.

Madame le Maire précise que cette répartition constitue le fond de la délibération en cours, tout le monde étant d'accord sur le fait qu'il faut reloger les personnes en difficulté.

Josiane GAUDE demande à Monsieur LAROCK de suivre la majorité et de voter contre.

Madame la Maire soumet la délibération au vote.

**Un avis défavorable est donné à la MAJORITÉ des votants au projet de délibération
2018 DLH 60**

Pour : /

Contre : 13 (dont 3 pouvoirs écrits)

Abstention : 1 (M. LAROCK)

Ne prend pas part au vote: /

11 – Convention de partenariat avec le SYCTOM sur ses dispositifs de soutien à la mise en œuvre du PLPDMA parisien. 2018 DPE 21

Rapporteur : M. René-François BERNARD

René-François BERNARD explique que la Ville a cherché un dispositif de cofinancement avec le SYCTOM pour la gestion des déchets de la Ville de Paris afin de remplacer le soutien financier de l'ADEME qui a été supprimé.

René-François BERNARD énumère les contributions respectives de la Ville (148.000 euros) et du SYCTOM (45.000 euros).

Il détaille ensuite l'utilisation de ces crédits : une étude sur le potentiel de réemploi des encombrants, sera menée pour laquelle la Ville va donner 83.000 euros et le SYCTOM 25.000 ainsi que la réalisation d'un baromètre comportemental par sondages téléphoniques, également cofinancée.

René-François Bernard signale une autre action qu'il juge intéressante, à savoir un accompagnement au compostage ; il rappelle à cet égard qu'il a été interpellé par le conseil municipal des enfants à propos des composteurs. Il souligne que la gestion des encombrants, est un problème très crucial dans le 7^{ème} arrondissement.

Il reconnaît que les modalités de ce cofinancement Ville/SYCTOM sont vertueuses et invite les conseillers à voter pour la délibération.

**Un avis favorable est donné à l'UNANIMITÉ des votants au projet de délibération
2018 DPE 21**



Pour : 13 (dont 3 pouvoirs écrits)

Contre : /

Abstention : /

Ne prend pas part au vote: /

12 – Tarification des autorisations d'occupation temporaire de la bande de stationnement et de l'espace public viaire liées à l'évènementiel dans Paris intramuros. 2018 DVD 41

Rapporteur : M. René-François BERNARD

Madame le Maire explique que la Mairie de Paris a décidé que tous ceux qui avaient une activité dans le secteur de l'évènementiel, et qui encombrant les arrondissements, paieraient finalement moins cher le ventousage que s'ils payaient le stationnement. Elle relève que, en raison de la politique « anti-voiture » menée par la Mairie de Paris, non seulement les habitants sont pénalisés parce qu'ils ne peuvent plus stationner, mais en plus ils paient plus cher quand ils stationnent que les entreprises qui utilisent l'espace public à des fins commerciales.

René-François BERNARD explique qu'en faisant une prime à ceux qui font de l'évènementiel ou des tournages, la Mairie de Paris désavantage les habitants. Il précise que, désormais, un véhicule va payer 15 euros par jour, et que les frais de dossier de 45 euros seront ainsi vite amortis.

René-François BERNARD admet qu'il existe une gratuité du stationnement pour les associations qui réunissent certaines conditions :

- L'association doit être caritative ou humanitaire ;
- L'organisateur doit avoir le statut associatif ;
- Aucun profit ne doit être tiré de la manifestation, ou celui-ci doit être reversé à un but d'intérêt général ;
- La manifestation doit être gratuite pour les visiteurs.

René-François BERNARD observe que la gratuité est souvent accordée à des structures pour lesquelles toutes les conditions ne sont pas forcément réunies. Elles n'en ont parfois même qu'une seule de réunie. Il prend l'exemple de l'utilisation du plateau Joffre sur le Champ de Mars pour laquelle, la Mairie du 7^e, lors de la rédaction de la charte du Champ de Mars, avait exigé qu'elle soit réservée aux grandes causes nationales.

Madame le Maire indique que cette clause était mieux respectée sous l'ancienne majorité de DELANOË.

René-François BERNARD appelle à voter contre cette délibération.

Madame le Maire soumet la délibération au vote.

Un avis défavorable est donné à la MAJORITÉ des votants au projet de délibération
2018 DVD 41



Pour : /

Contre : 13 (dont 3 pouvoirs écrits)

Abstention : 1 (M. LAROCK)

Ne prend pas part au vote: /

13 – Vœu rattaché à la délibération 2018 DVD 41 relatif à une compensation de l'exploitation de la voirie publique à titre d'événementiel ou pour y réaliser des tournages. V 07 2018 015

Rapporteur : M. René-François BERNARD

Madame le Maire constate une augmentation de 30% des tournages dans Paris, entre 2016 et 2017. Elle rappelle que cette augmentation a des conséquences, notamment sur la voirie qui est davantage dégradée. Elle explique que, pour la Mairie de Paris, cet accroissement est un argument d'attractivité et de mise en valeur de la capitale, bien qu'elle ait quand même accepté de réduire le nombre d'autorisations, notamment dans les arrondissements les plus impactés comme le 7^e.

Madame le Maire explique que le vœu proposé vise à ce que la Mairie de Paris tienne compte de la succession des tournages sur la voirie pour prioriser ses projets de travaux en fonction des arrondissements et des quartiers les plus sollicités.

René-François BERNARD remercie Madame le Maire et explique que ce vœu est rattaché à la délibération précédente (2018 DVD 41), qui porte sur l'événementiel. Il rappelle que l'équipe municipale du 7^e avait adopté, le 25 avril 2017, un vœu sur les tournages qui avait fait l'objet d'une présentation au Conseil de Paris par Emmanuelle DAUVERGNE le 9 mai 2017. Monsieur Bruno JULLIARD avait alors fait valoir des arguments du Code général des collectivités locales, pour estimer qu'il n'était pas possible de demander un transfert des recettes tirées des redevances au niveau de l'arrondissement puisque le budget de la Ville de Paris est un budget global.

René-François BERNARD rappelle que certaines manifestations sur le Champ de Mars se sont terminées par des dégradations considérables sur les espaces verts, sur la voie publique et sur le stationnement. Il ajoute qu'il observe un doublement du nombre de tournages dans le 7^e arrondissement depuis l'année dernière.

René-François BERNARD relève deux zones particulièrement sensibles dans le 7^e arrondissement : le quartier Casimir Périer - Grenelle - Las-Cases, avec le parvis de Sainte-Clotilde, ainsi que le quartier du Champ de Mars – Tour Eiffel. Il précise que le quartier Saxe - Breteuil - Albert-de-Lapparent est également sollicité, même s'il l'est moins que les deux premiers. La focalisation actuelle de ces tournages sur ces quartiers se traduit indiscutablement par des dégradations sur la voie publique.

René-François BERNARD indique que ce vœu consiste à proposer que la Ville de Paris intègre un historique des tournages réalisés sur la voie publique à son expertise visuelle de l'état de dégradation de la voirie, afin de prioriser les projets de travaux en fonction des arrondissements et des quartiers les plus sollicités.



René-François BERNARD demande à l'assemblée de voter en faveur de ce vœu.

Madame le Maire demande s'il y a des interventions sur le vœu.

Marc LAROCK demande si la délibération précédente (2018 DVD 41) excluait les tournages.

René-François BERNARD précise que le vœu consiste à rattacher les tournages à cette délibération.

Madame le Maire rappelle que la Mairie de Paris considère les tournages comme une activité à part, non pas comme de l'événementiel. Néanmoins, elle observe que le tournage d'une publicité, une opération commerciale ou encore un tournage de cinéma engendrent les mêmes dégradations, et donc qu'il n'y a pas de distinction à faire.

Madame le Maire soumet le vœu au vote.

Un avis favorable est donné à l'UNANIMITÉ des votants au vœu n° V 07 2018 015

Pour : 14 (dont 3 pouvoir écrits)

Contre : /

Abstention : /

Ne prend pas part au vote: /

Madame le Maire indique que l'ordre du jour principal est épuisé.

Madame le Maire rappelle que Monsieur LAROCK avait émis le souhait, au dernier conseil d'arrondissement, d'être tenu informé de la suite donnée aux vœux approuvés par le conseil d'arrondissement au Conseil de Paris.

Madame le Maire indique que le vœu sur les voies sur berges a été refusé dans la mesure où il n'y a pas eu de débat. Un nouvel arrêté a été pris pour la fermeture des voies sur berges, avec un autre fondement juridique, qui n'est pas celui fondé sur le Code de l'environnement mais sur la valorisation du patrimoine.

Madame le Maire explique que le vœu sur le gymnase des Invalides a également été refusé, mais qu'elle a néanmoins obtenu une réponse de Jean-François MARTINS reconnaissant le déficit d'équipements sportifs dans le 7^e arrondissement. Elle rappelle que l'objectif du vœu de la Mairie du 7^e est de maintenir le gymnase des Invalides dans la cadre du projet « Réinventer les sous-sols de Paris », et de faire reconnaître le manque d'équipements sportifs dans l'arrondissement, malgré l'annonce d'une compensation au sein de l'îlot Saint-Germain. Elle informe que dans les projets proposés au sein des « sous-sols », quelques-uns, même s'ils sont très peu nombreux, maintiennent le local dit « sportif ». Elle rappelle son opposition à l'installation d'un dispositif « super privé », cher et inaccessible aux habitants du 7^e.

Madame le Maire informe du succès du vœu concernant la verbalisation des autocars de tourisme, notamment sur l'esplanade des Invalides, qui a été adopté avec un avis favorable de l'exécutif. Elle observe que ces autocars, pour lesquels elle appelle toutes les semaines le

commissaire, stationnent rue de l'Université et rue Saint-Dominique. Elle remarque qu'il ne reste désormais plus que des autocars étrangers.

Madame le Maire dresse un bilan des verbalisations d'autocars : 74 verbalisations ont été réalisées au mois de mars 2018, et 41 cars ont été évincés. Au 12 avril 2018, 27 verbalisations ont déjà été faites et 9 cars évincés. Elle invite les riverains à lui signaler la présence de ces autocars afin qu'elle puisse appeler le commissariat pour procéder à leur éviction. Sur l'avenue de La Motte-Picquet, 15 verbalisations ont été enregistrées depuis le 04 avril 2018, et 2 cars évincés.

Madame le Maire rappelle également qu'une audience au tribunal a confirmé la saisie des voitures de course. Elle explique que les amendes ne sont pas parues élevées parce qu'il s'agit d'une contravention de 5^{ème} classe pour le tribunal de police.

Concernant les tuk-tuks, Madame le Maire note que les opérations sont efficaces. Elle distingue les sociétés réglementaires, déclarées et respectueuses des passagers, des sociétés mafieuses qui menacent les passagers et augmentent les tarifs annoncés une fois la course effectuée. Après s'être entretenue avec Gérard COLLOMB et le Préfet de police, elle a obtenu que, dans le projet de loi de programmation sur les mobilités, un fondement juridique donne un statut juridique aux tuk-tuks, ce qui permettra de les contraindre dans leur activité.

Marc LAROCK souhaite faire le bilan de la Nuit de la Solidarité, qui a eu lieu le 15 février 2018. Dans le 7^e arrondissement, 45 bénévoles ont passé une partie de la nuit à la rencontre des personnes qui vivent dehors. Ils en ont recensé 66, sachant que certaines personnes étaient déjà hébergées dans des centres d'urgence. Marc LAROCK espère que cette opération sera utile à la prise en charge de ces personnes.

Madame le Maire rappelle qu'elle a accepté de mettre la Mairie d'arrondissement à disposition de cette opération. Elle observe que le 7^e arrondissement a un taux de personnes sans abris très élevé car les habitants du 7^e sont souvent bienveillants et généreux avec elles.

Madame le Maire annonce les événements qui vont avoir lieu prochainement :

- Le soir même s'est tenue la remise des prix, dans la Salle des Mariages, de la course des garçons de café à laquelle plus de 20 serveurs ont participé. Une quarantaine d'établissements ont participé à la Fête des Bistrots, entre le 7 et le 13 avril 2018. Des animations, des consommations et des repas ont été proposés dans ces établissements.
- Vendredi 27 avril : visite du e-Village pour les familles, à l'occasion du Paris E-prix.
- Jeudi 3 mai : conférence sur l'avenir de la mémoire, par l'association le Souvenir français.
- Lundi 7 mai : commémoration de la Victoire du 8 mai à 10h et « Fête de l'Europe » à 18h30. Madame le Maire précise qu'une exposition et une conférence seront organisées à la Mairie, en présence de l'ambassadeur de Bulgarie, État Membre qui assure la présidence du Conseil de l'Union Européenne.
- Lundi 14 mai à 19h30 : soirée littéraire, avec l'auteur de *Mon vendeur, ce héros*.

- Mercredi 16 mai, de 13h00 à 19h00 : forum d'anglais. Madame le Maire précise que cet événement est destiné à tous les publics et toutes les générations.
- Mercredi 23 mai, de 14h00 à 18h00 : Fête des Mères.
- Du 05 au 08 juin : Festival du cinéma. Madame le Maire rappelle que, pour cette édition, la Suisse sera à l'honneur et que des films seront projetés au Théâtre de la Tour Eiffel, à la Mairie, à Sciences Po, et également au Bon Conseil.

Les Conseils de quartier, sous le contrôle d'Olivier :

- CCQ Invalides : 2 mai à 18h30, à la Mairie ;
- École Militaire : 15 mai, 18 h 30, à la Mairie ;
- Saint-Thomas d'Aquin : 23 mai
- Gros-Caillou : 30 mai.

Madame le Maire rappelle que le prochain Conseil d'arrondissement aura lieu le 22 mai, à 18h30.

Madame le Maire fait un point sur les ambassadeurs de propreté, initiative que la Mairie du 7^e est la seule, à Paris, à avoir mis en place. Elle compte 20 ambassadeurs qui font des maraudes de propreté dans le 7^e arrondissement. Cette initiative est un succès car elle permet d'articuler les agents municipaux, l'entreprise d'insertion à laquelle la Mairie du 7^e fait appel et le rappel au civisme. Il y a des maraudes, avec du matériel que la Mairie du 7^e fourni : gilets, pinces, gants. Elle indique qu'une première opération a eu lieu le vendredi 6 avril dans le quartier Saint-Thomas-d'Aquin et qu'une nouvelle maraude de propreté se tient pendant ce conseil d'arrondissement.

Madame le Maire donne la parole à Philippine HUBIN.

Philippine HUBIN annonce un très beau spectacle musical des élèves de l'INJA (Institut National des Jeunes Aveugles), qui aura lieu au le lundi 11 juin 2018. Elle rappelle que c'est un très bel événement pour lequel les élèves se préparent toute l'année. Elle invite tout le monde à venir assister à ce spectacle, à 18h à la Mairie du 7^e.

Madame le Maire demande s'il y a d'autres communications.

La séance est levée.

La Secrétaire de Séance

Philippine HUBIN

Le Maire du VII^e arrondissement

Rachida DATI